



## Communiqué

---

20 novembre 2024

### Adoption d'un plan de protection global destiné à prévenir les abus de pouvoir

**Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure adoptent un plan de protection global destiné à prévenir les abus de pouvoir. Dans les milieux ecclésiaux, les abus spirituels sont souvent considérés comme une porte d'entrée pour les abus sexuels.**

Le plan de protection mise sur la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs, des personnes engagées à titre honorifique et bénévole à ce thème. La gestion des risques s'appuie sur un code de conduite que toutes et tous s'engagent à respecter. Des mesures en ce sens sont prévues pour le début de 2025.

Le plan de protection ne prévoit pas un effort unique, mais implique des formations continues régulières et une culture de l'erreur et du retour d'information.

Des pourcentages de postes suffisants seront en outre créés pour les interlocuteurs et interlocutrices ainsi que pour les services de signalement internes et externes. Si un cas d'abus se présente, une gestion claire du cas et des procédures bien définies seront disponibles. Les actes pénalement répréhensibles faisaient déjà l'objet d'un signalement aux autorités de poursuite pénale étatiques.

Le Synode a pris connaissance du plan de protection. Il accorde un crédit d'engagement pour des dépenses uniques de 145 000 francs. S'y ajoutent des dépenses périodiques de 36 800 francs. Un poste à 25% sera créé pour la direction et le suivi du projet.

Le Synode a en outre approuvé certains points à l'ordre du jour visant à rendre plus attrayant l'accès aux professions ecclésiales, notamment par le biais de subsides de formation. Ces mesures sont destinées à atténuer la pénurie de personnel au sein des ministères pastoral, socio-diaconal et catéchétique.

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure participeront par ailleurs au financement d'une chaire de pédagogie de la religion à l'Université de Berne. Une chaire similaire existait jusqu'en 2012. L'Église espère bénéficier de précieuses impulsions grâce à ce poste d'enseignement universitaire dont pourront profiter également les paroisses.

Le Parlement de l'Église a par contre accueilli avec scepticisme le projet visant à « promouvoir une Église inclusive ouverte aux adultes présentant des troubles cognitifs ». Les députées et députés au Synode ont souligné que l'inclusion était un thème profondément ancré dans l'Église. Selon l'avis unanime, l'Évangile et la vie ecclésiale doivent être accessibles à tout le monde. C'est déjà le cas dans de nombreux endroits, mais pas de manière systématique. Le Parlement a renvoyé un crédit d'engagement de 590 000 francs pour le financement du projet sur une période de 4 ans. Les motifs avancés pour justifier le refus provisoire sont :

une planification trop descendante (*top down*), une définition peu claire et une approche trop centralisée. Le Synode a dès lors invité les services généraux de l'Église à lui soumettre une version améliorée du projet.

Le Synode préconise de renforcer le soutien aux Églises de la migration également en matière juridique et administrative. Nombre de ces Églises connaissent une vie communautaire très animée, mais peinent souvent à réunir des moyens pour rémunérer les personnes assumant une fonction dirigeante. Le Synode est d'avis qu'un soutien de quelques milliers de francs peut déjà avoir un impact important. Le message soumis au Synode présente la possibilité d'une forme d'association. Ce modèle permettrait aux Églises de la migration de resserrer leurs liens avec l'Église nationale.

Comme chacun sait, la commune bernoise de Moutier est transférée au canton du Jura. Ce passage implique peu de changement pour la paroisse, les personnes de confession réformées de ce canton majoritairement catholique faisant déjà partie du territoire du ressort des Églises Berne-Jura-Soleure. Une convention, que le Synode a approuvée à 164 voix contre 0, règle les détails. La convention doit encore être approuvée par les gouvernements des deux cantons.

**Contact:** Matthias Siegfried, responsable du service de la communication francophone  
tél.: 031 340 24 11